

Cadres, Cadres Supérieurs, Quel rôle et quel droit d'expression ?

Union Fédérale des Cadres

La transformation profonde de La Poste heurte de plein fouet la conception que se fait l'encadrement de son entreprise et de son rôle social et économique.

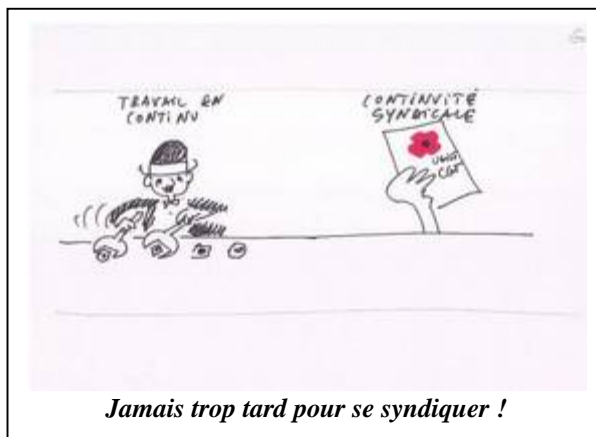
Les méthodes de management qui y sont associées répondent de moins en moins aux aspirations de l'encadrement. Or, une valorisation du rôle de l'encadrement est indispensable pour permettre à La Poste de se développer et d'apporter sa contribution économique et sociale à la nation.

L'attachement à l'entreprise ne se mesure pas aux seules capacités à « encaisser » sans rien dire !

Le bon fonctionnement d'une entreprise passe par la motivation et l'utilisation adéquate des qualifications et savoir faire de l'encadrement, pas par sa dévalorisation. A La Poste, il semble que ce temps soit déjà dépassé et que désormais les dirigeants, à défaut de pouvoir convaincre, s'orientent vers la coercition et l'infantilisation des cadres. Est-ce le rôle d'un cadre de remplacer un agent au casier de tri ? Est-ce le rôle d'un cadre de combler les positions de travail à découvert par manque d'emplois ? Est-ce le rôle d'un cadre de se comporter comme un « briseur de grève » ? Quelle considération et quel crédit peut-il avoir en ayant une telle attitude ?

Le statut de cadre ne doit pas être le prétexte à des conditions de vie ou de travail dégradées. Les règles de gestion des cadres et cadres supérieurs sont toujours plus opaques dans leurs applications alors que plus il y a d'individualisation, plus la transparence devrait être de mise !

Le droit à se défendre, le droit à se faire reconnaître et à faire valoir ses choix, le droit de se syndiquer font partie des droits constitutionnels reconnus dans le statut de la Fonction publique et dans le Code du travail. Les cadres ne sont pas des « sous-citoyens » !



Quelle autonomie réelle dans l'organisation du travail ?

De plus en plus, notre rôle de cadre et de cadre supérieur se limite à l'exécution, la mise en œuvre de décisions prises par d'autres. La valeur ajoutée du terrain, l'adaptation nécessaire aux réalités des environnements géographique, social et structurel est devenue marginale voire indésirable. Par contre, la « sur paperasse », les réunions chronophages qui polluent la charge journalière du travail et empêchent de se concentrer sur l'exercice de son travail et de ses responsabilités se multiplient.

Les relations de management (manager/managé) sont souvent de plus en plus tendues entre les différents niveaux d'encadrement. De gains de productivité en restructurations, le seul droit que nous aurions serait de nous taire, d'appliquer, d'expliquer, de convaincre et, tant pis si nous pensons et jugeons que d'autres solutions sont possibles.

Responsabilité sociale des cadres

Le management doit être porteur d'une éthique tant dans sa conception que dans sa mise en œuvre. Aujourd'hui grandit le besoin de nouveaux droits sociaux traduisant la volonté d'intervenir de façon citoyenne dans la vie de notre entreprise. Cette aspiration concerne particulièrement l'encadrement.



Ainsi tout cadre doit pouvoir faire valoir son éthique professionnelle et disposer d'un droit de refuser des directives en contradiction avec elle. Il doit en outre disposer des moyens pour faire valoir des solutions alternatives sans subir de sanctions en retour.

L'Union Fédérale des Cadres CGT se félicite de la participation des Cadres de La Poste à la réussite des dernières mobilisations interprofessionnelles des 29 janvier, 19 mars et 1er Mai qui ont vu des millions de manifestants descendre dans la rue pour revendiquer des réponses adaptées à la crise économique et sociale que nous traversons sur la base du contenu de la plate forme commune aux huit organisations syndicales.

L'ensemble des syndicats revendique l'orientation de la relance économique vers l'emploi et le pouvoir d'achat. Cela nécessite en particulier l'arrêt des suppressions d'emplois et une revalorisation générale des salaires. Des négociations doivent s'engager avec les syndicats sur ces bases là.



Jamais trop tard pour se mobiliser !

Agir solidairement

La pression des marchés financiers, les gains de productivité qu'imposent le projet de privatisation de La Poste sont contradictoires avec la recherche d'un développement économique local au profit de l'emploi et du Service Public.

Dans le contexte de restructurations rapides que nous vivons, il est nécessaire d'être à l'offensive sur les revendications : respect du droit d'expression, reconnaissance des qualifications, respect de la déontologie professionnelle, transparence des règles de gestion et recul de l'arbitraire managérial, etc... et cette démarche offensive ne sera efficace que si elle est collective et organisée !

Les cadres ont leur outil

Contrairement aux stratégies managériales des entreprises, le syndicat respecte le droit pour chaque syndiqué à être informé, écouté, et à participer aux décisions. Le syndicat est l'outil pour défendre et conquérir des droits individuels et collectifs. Il permet d'agir ensemble pour peser sur les événements.

Pour répondre à vos exigences, l'Union Fédérale des Cadres CGT vous invite à construire ensemble cet espace de libertés en renforçant l'outil syndical.

Signez l'appel public !

Dans le cadre de la bataille contre le projet de privatisation de La Poste, l'Union Fédérale des Cadres CGT vous invite à vous joindre à l'appel public des cadres stratégiques et de l'encadrement de La Poste « *Pour la mise en œuvre de nouveaux critères de gestion au service d'une rénovation de La Poste, de ses produits et services, par l'innovation* ».

Cet appel est signable en ligne dans l'espace cadre du site internet cgt-fapt.fr

Syndiquez-vous à l'Union Fédérale des Cadres CGT !

<i>Bulletin de contact et de syndicalisation</i>	
Je souhaite :	
PRENDRE CONTACT <input type="checkbox"/>	
Me syndiquer : <input type="checkbox"/>	
NOM :	Prénom :
Adresse :	
.....	
Code Postal :	Ville :
Age :	Profession :
Entreprise (nom et adresse) :	
.....	
Adresse électronique :	
	
Union Fédérale des Cadres des Activités postales et de télécommunications CGT Fapt	
263, rue de Paris – Case 545 – 93515 Montreuil Cedex – Tél. : 01.48.18.54.30 – Fax : 01.48.59.25.22	
Courriel : ufo@cgt-fapt.fr - site : www.cgt-fapt.fr	

Montreuil, le 12 Mai 2009